

## Relevé de décisions et principaux sujets abordés en Conseil du 25 février 2020

18 votants

1. **CR du 5 décembre 2019** : approuvé (13 pour, 5 abstentions)

### PARTIE A

2. **Remplacement des représentants étudiants ayant quitté l'université** :

Constat : 4 départs sur 10 étudiants dont un titulaire.

**Choix de ne pas refaire des élections et de pourvoir les 5 sièges avec les étudiants élus restant plus un remplaçant**

5 titulaires : Baudin Clément, Dessimond Sally, Dilas Florian, Riquelme Mathis, Garcia Marine. 1 remplaçant de Dessimond Sally : Thiebaut émile

Approbation à l'unanimité.

3. **Enseignants pour Avis promotion de grade campagne phase CNU**

Pour les 2 candidats MCU : Emma Guillet et Patrick Fargier

Pour le candidat PR grade PR EX 1 : Emmanuelle Canet Soulas

Pour le candidat PR 1 C : Guillaume Bodet et Emmanuelle Canet Soulas.

4. **Démission de l'équipe de direction actuelle et continuité du service** :

Au regard des chantiers importants et des échéances proches, de la nécessité d'une continuité de l'action impliquant une équipe de direction solide et compétente, connaissant les dossiers et ayant la confiance de la communauté et impliquant la préparation d'une équipe de direction pour prendre la relève,

La question portée au vote a été : « **Le conseil souhaite-t-il un vote de confiance sur le maintien de l'équipe en place** », le souhait d'un vote de confiance entraînant directement ce vote et en cas de refus de la confiance la démission immédiate de l'équipe actuelle. La réponse non à cette question entraînant le renouvellement de la confiance pour continuer le travail et préparer la transition.

0 voix pour un vote de confiance

Aucune abstention ;

4 refus de vote

14 voix contre le vote de confiance.

**L'équipe actuelle continue le travail sur la base de la profession de foi sur laquelle elle a été élue tout en préparant une relève qui s'inscrit dans la continuité de son action, relève qu'il y a urgence à anticiper.**

##### **5. Groupe « conditions de travail enseignant »**

Suite à la présentation de la synthèse des propositions faites en bureau du 10 Février, les débats ont porté sur le rattachement de ce groupe à la commission des personnels au vu des missions envisagées et des statuts et règlement intérieur, et sur la distinction de ce groupe par rapport aux réunions organisées par les représentants au conseil et aux commissions de l'UFR.

Le vote a d'abord porté sur la création de ce groupe directement par le conseil de composante comme le prévoient les statuts et le règlement intérieur.

- **Création du groupe approuvée** par 16 voix pour et 2 voix contre.

La composition de 4 membres du bureau plus 8 enseignants et enseignants chercheurs telle que proposé lors du bureau n'étant pas remise en question, elle est validée.

Les votes suivants ont porté sur la composition du groupe, sur sa stabilité, sur l'officialisation des membres, sur le volontariat et sur les missions du groupe.

- **Le groupe devra être fixe et nominatif : approuvé par 16 voix pour et 2 voix contre.**
- Il est construit sur la base du **volontariat avec comme condition qu'il y ait parmi les 8 au moins 1 membre des commissions existantes** : approuvé par 15 voix pour et 3 abstentions
- Il sera **coordonné par un membre du conseil** en la personne d'Emma Guillet
- Les Membres volontaires du bureau sont :

Bastien Soulé, Charles Gueye, Céline Morel, Emmanuelle Divay

Ce groupe aura dans un 1<sup>er</sup> temps à préciser ses missions. Il ressort des propositions faites par la délégation enseignante en bureau et du compte rendu de ce dernier ainsi que des échanges en séances que ces missions pourraient être de :

- Construire un diagnostic à partager sur les dysfonctionnements et leurs causes et de proposer des solutions.
- Vigilance des conditions de travail dans le respect du fonctionnement de la composante (statuts et règlement intérieur)
- Être une cellule d'écoute et faire la médiation vers les instances démocratiques de la composante
- Relayer auprès des commissions existantes (Formation, recherche, personnels) des sujets à mettre à l'ordre du jour
- Faciliter les circuits de communication vers les commissions pour qu'elles puissent jouer au mieux leur rôle consultatif

L'échéance pour présenter la composition nominative des 7 personnes restantes et les missions de ce groupe serait à envisager pour le prochain conseil du 7 Avril.

Il a cependant été précisé lors de la réunion de bureau du 10 Février et en conseil que ce groupe n'avait pas vocation à être pérenne.

## **6. Organisation des APPN et du MTU en L2**

La formulation Mise en place d'un responsable d'UE pour, notamment, organiser la répartition des heures au regard des droits de tirage est remise en question avec une proposition alternative du type

« mise en place d'un responsable d'UE chargé de coordonner l'organisation pédagogique dans le respect des droits de tirage ». Il reviendra à la commission formation du 19 Mars de finaliser la formulation pour présentation au conseil du 7 Avril.

**Maintien du prévisionnel 2019-2020 à 1503h** pour APPN L2 (correspondant à un dépassement de 345h et un surcoût de 28,75%) voté en commission formation est validé

La Demande de **présentation d'une règle de calcul des droits de tirage en APPN** pour l'année prochaine et **Présentation d'un projet d'organisation du MTU plus harmonisé** pour la prochaine commission formation sont validés.

La présentation des règles ci-dessous régissant les droits de tirage à l'université conduit cependant à préciser que les éventuelles dérogations aux normes d'encadrement devront être validées par le CFVU et la CA de l'université et que les étudiants devront avoir les 24 heures maquette prévues en MTU.

- Règle N°1 : la maquette détermine les horaires étudiants. Il en ressort qu'un étudiant doit bénéficier effectivement des heures de présentiel inscrites dans les maquettes.
- Règles N° 2 : les dérogations aux normes d'encadrement (Ex : TP à 12, TD à moins de 35) doivent être validées par l'université par l'intermédiaire du CFVU et du conseil d'administration). En aucun cas une composante peut décider d'elle-même de déroger à ces normes.
- Règle N° 3 : Dans le cadre des moyens horaires des maquettes et des économies qui pourraient être faites dans le respect des règles 1 et 2, il est possible de déterminer des principes et des règles permettant d'optimiser les moyens dégagés pour d'autres UE.
- Règles N° 4 : Ces choix d'économie réalisée d'une part et d'utilisation des moyens dégagés d'autre part doivent être validés par le conseil de composante.

Ce sujet est l'occasion de revenir sur les décisions controversées de la direction, sur les dysfonctionnements correspondants et leurs causes.

La direction reconnaît une erreur humaine dans la gestion du MTU et des décisions correspondantes précipitées

Elle attribue les dysfonctionnements à 3 causes principales.

- Manque d'anticipation

Les Décisions quant-à l'Ouverture ou fermeture de groupes, l'organisation de l'année, les prévisionnels des fiches d'encadrement pédagogique, devraient de faire au moment des planifications (fin Avril- début Mai pour l'automne, fin Novembre pour le semestre de printemps)

- Manque de coordination

Responsable de niveau ne saurait faire seul les choix politiques et pédagogiques

Suppose des équipes de formation avec des responsables d'UE par niveau

Suppose des coordinations inter niveaux et un Comité de Concertation-

Coordination L1- L2 animé par les responsables L1-L2

- Manque de règles et de choix politiques assumés sur l'utilisation et l'optimisation des moyens horaires maquette.

Suite aux débats, **le principe de travailler en commission formation à la définition de règles complémentaires à celle de l'université dans la gestion des droits de tirage afin d'en**

**optimiser l'utilisation est retenu.** La proposition de 9 règles présentée en conseil pourra servir de

base de travail. Les règles retenues auront à être présentées au conseil de composante du 7 Avril.

Au regard de l'anticipation de l'utilisation des moyens maquette, notamment grâce à une coordination au sein des équipes de formation et du comité de concertation- coordination L1-L2, le conseil retient **le principe d'une participation étudiante à ces choix**. Les délégués étudiants sont chargés de préparer des propositions pour le conseil du 7 Avril.

### **7. Principe d'une Fiche de poste Responsables UE en L1 et L2**

Le principe d'une fiche de poste définissant les missions de responsable d'UE n'est pas remis en question.

Il est décidé de convoquer une commission des personnels exceptionnelle afin de pouvoir présenter cette fiche au conseil du 7 Avril.

## PARTIE B

### **8. Convention Société 5 Santé**

Validée

### **9. Arbitrages financiers compte FOCAL**

Validés

## PARTIE C

### **10. Informations générales et travaux à finaliser.**

- Le dépôt de l'accréditation au niveau de l'université, du fait des contraintes liées à parcours sup, est avancé à Décembre 2020 alors que nous étions sur une échéance de Juillet 2021. Nous sommes cependant en attente de la lettre de cadrage qui est promise pour Mars.

#### **Passage aux créneaux horaires d'1h30**

La demande de dérogation faite à l'université s'échelonne comme suit :

Septembre 2020 : deust, Lic DSMS ; lic GDOS ; lic SVAPA, lic et masters MOS, M1-M2 Igapas (?)

Septembre 2021 : master egal aps, L 3 EM, L3 APA, L3 ES, M1 et M2 EOPS, M1 MEEF

Septembre 2022 : L1 ; L2 avec la nouvelle accréditation du fait du problème des horaires de pratique APS.

Le conseil souligne cependant les incompatibilités d'emploi du temps qui risquent d'en résulter

et penche pour une accélération du passage à 1h30.

La direction rencontrera courant Mars les responsables de formation pour étudier les possibilités.

- Organisation des APSA dans le passage à 1H30 des créneaux salle :

Il y a lieu de faire des choix entre des créneaux d'1h30 de 3H, voire d'1H45 qui pourraient être une solution intermédiaire (actuellement à l'étude avec le SIUAPS) mais qui continue de poser des problèmes de chevauchement excepté sur les 1<sup>er</sup> créneaux du matin et de l'après- midi. Ces choix pourraient être différenciés selon les années et les compétences visées.

- Créneaux horaires pour les 2 années restantes avant la nouvelle accréditation

Au regard des incompatibilités des horaires actuels STAPS avec les créneaux d'1H30, il y a lieu d'étudier le passage des cours actuellement d'1h50 à des cours de 2 heures permettant de ne plus avoir les conflits d'intercours avec les créneaux d'1H30, ainsi que le passage des créneaux horaires en APSA à 1h45 ou à 2h.

Étude à faire en commission formation du 19 Mars et à voter en conseil du 7 Avril.

- Question de la 2ème chance en débat à l'UCBL

Le CT STAPS actuel en remplacement du CCF2 pourrait déjà être considéré comme une 2<sup>ème</sup> chance. Ce qui donnerait une marge de manœuvre en n'étant pas contraint par la règle du délai de 15 jours entre publications des résultats et épreuves de rattrapages.